



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (MIDCSP)

ANNUAL EXPERT GROUP MEETING FOR AFRICAN REGISTRARS
GENERAL(EGMRG)

NEW CRVS Decade 2026-2036: Consolidating the Gains of APAI-CRVS
And securing the Future of Civil Registration and Vital statistics in
Africa through Integration, Decentralisation and Digitalisation

Présenté par:

Mr. Valentin NAHIMANA, Directeur Général
Responsable de l'Administration du
Territoire

CONTEXTE: MODERNISER L'ÉTAT CIVIL : UNE PRIORITÉ NATIONALE

Pourquoi la République du Burundi a choisi d'investir dans l'état civil ?

- L'état civil est le socle de :
 - **L'identité juridique** et des droits des citoyens ;
 - **La protection juridique** et l'accès aux services essentiels ;
 - **La production de statistiques vitales** fiables ;
 - **La planification et la prise de décision** fondées sur des données probantes ;
 - **La transformation numérique** et la modernisation de l'administration publique.
- **Un système d'état civil performant permet de :**
 - ✓ Garantir une identité juridique pour tous
 - ✓ Protéger les droits fondamentaux des citoyens
 - ✓ Produire des statistiques vitales fiables et actualisées
 - ✓ Renforcer la gouvernance et la redevabilité
 - ✓ Appuyer les politiques publiques fondées sur les données
 - ✓ Contribuer au suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD)

EVOLUTION DU SYSTEME D'ETAT CIVIL (2017–2026): UNE DECENNIE DE TRANSFORMATION

Année	Evolution majeure
2017	Système d'état civil essentiellement manuel, fondé sur des registres papier.
2020	Lancement des réformes de modernisation et de transformation numérique.
2022	Déploiement d'un projet pilote de digitalisation dans 12 communes.
2024	Réalisation de l'évaluation nationale du système CRVS avec l'appui de l'UNECA. Avec l'appui de la BM évaluation du système pilote digitalisation de l'état civil et étude sur un écosystème d'identification au Burundi
2025	Nouvelle organisation administrative : 5 provinces, 42 communes et 451 zones.
2026	- Ordonnance du ministère de l'intérieur et de la Santé portant interopérabilité entre les services de l'état civil et les formations sanitaires - Interopérabilité entre les services de l'état civil et les formations sanitaires dans deux provinces du Burundi, enregistrements des faits d'état civil dans les camps des réfugiés congolais et les enregistrements tardifs avec l'appui de l'unicef

LES PRINCIPAUX CHANTIERS DE MODERNISATION DU SYSTÈME D'ÉTAT CIVIL

- **Gouvernement du Burundi:** Le Gouvernement a engagé une réforme ambitieuse du système d'état civil à travers la mise en œuvre de la **Vision Burundi 2040-2060**, la réorganisation administrative du territoire, la digitalisation des services publics et la modernisation du système national d'identification afin de renforcer la gouvernance et d'améliorer la qualité des services aux citoyens.
- **Banque mondiale:** La Banque mondiale accompagne cette transformation à travers le **Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique (PAFEN)**, le diagnostic **ID4D**, le développement des infrastructures numériques et la mise en place des fondations du gouvernement numérique, favorisant ainsi un environnement propice à la digitalisation de l'état civil.
- **UNICEF:** L'UNICEF soutient le renforcement de l'enregistrement des naissances en milieu sanitaire, la mise en œuvre de campagnes de rattrapage pour les enfants non enregistrés, des interventions ciblées dans les provinces à faible couverture comme Kirundo, ainsi que le développement de l'interopérabilité entre les établissements de santé et les services d'état civil.
- **UNECA:** La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) appuie le Burundi à travers l'évaluation exhaustive du système CRVS réalisée en 2024, la réingénierie des processus d'enregistrement des faits d'état civil, l'élaboration d'une feuille de route nationale de modernisation et l'alignement du système burundais sur les orientations de l'Initiative africaine APAI-CRVS.
- **PNUD:** Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) accompagne le Gouvernement dans le renforcement de la gouvernance numérique, la transformation digitale de l'administration publique et l'amélioration des capacités institutionnelles nécessaires à la modernisation durable des services d'état civil.

ALIGNEMENT AUX POLITIQUES NATIONALES

La modernisation du système d'état civil s'inscrit pleinement dans la **Vision Burundi 2040–2060**, qui vise à bâtir une administration publique moderne, performante et centrée sur les citoyens. Cette réforme contribue à :

- ✓ **Accélérer la transformation numérique** de l'administration publique ;
- ✓ **Renforcer la gouvernance** et la transparence des services publics ;
- ✓ **Améliorer la qualité et l'accessibilité** des services aux citoyens ;
- ✓ **Développer une économie fondée sur les données** fiables et actualisées ;
- ✓ **Mettre en place un système national intégré d'identité** sécurisé et interopérable.

UNE RÉFORME CONFORME AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

➤ Agenda 2063 de l'Union africaine

- ✓ Contribue à une **croissance inclusive et durable** (Aspiration 1).
- ✓ Renforce la **bonne gouvernance**, les institutions efficaces et le respect des droits humains (Aspiration 3).

➤ Objectifs de Développement Durable (ODD)

- ✓ **ODD 16.9** : Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.
- ✓ **ODD 17.18** : Renforcer la disponibilité de données fiables, actualisées et désagrégées pour éclairer les politiques publiques.

➤ Initiative africaine APAI-CRVS

- ✓ Modernisation du système d'état civil.
- ✓ Digitalisation des services et des registres.
- ✓ Renforcement de l'interopérabilité entre les systèmes.
- ✓ Amélioration de la production des statistiques vitales, développement d'un module d'interopérabilité dans la plate forme pour INSBU et les formations sanitaires
- ✓ Renforcement de la gouvernance et de la gestion des données.

LES PRINCIPAUX DEFIS DU SYSTEME D'ETAT CIVIL

7

Organisation:

- ❖ **Registres papier** : La majorité des actes d'état civil sont encore enregistrés dans des registres physiques, ce qui limite l'efficacité des services.
- ❖ **Archivage manuel** : Les archives sont conservées manuellement, augmentant les risques de perte, de détérioration et de destruction des documents.
- ❖ **Recherche difficile** : La consultation et la vérification des actes sont longues en raison de l'absence de systèmes électroniques de recherche.
- ❖ **Duplication des données** : L'absence d'une base de données centralisée favorise les doublons et les incohérences dans les enregistrements.
- ➡ **Numérique:**
 - ❖ **Faible connectivité** : De nombreux centres d'état civil ne disposent pas d'une connexion Internet fiable pour assurer des services numériques.
 - ❖ **Équipements insuffisants** : Les centres sont faiblement dotés en ordinateurs et autres équipements informatiques nécessaires à la digitalisation.
 - ❖ **Absence de base nationale** : Le Burundi ne dispose pas encore d'une base nationale unique et sécurisée des actes d'état civil.
 - ❖ **Faible automatisation** : Les procédures d'enregistrement, de délivrance des actes et d'archivage restent largement manuelles.

8 Interopérabilité:

- ❖ **Santé** : Les échanges de données entre les formations sanitaires et les services d'état civil sont encore limités.
- ❖ **Justice** : Les systèmes judiciaires et ceux de l'état civil ne sont pas suffisamment interconnectés pour le partage des informations.
- ❖ **INSBU** : Les mécanismes de transmission des données vers le système national de statistiques demeurent insuffisants.
- ❖ **Identification nationale** : Le système d'état civil n'est pas encore pleinement interopérable avec le futur système national d'identification numérique.

**MERCI
THANK YOU
OBLIGADO
GRACIA**